

FFPSED

CR Franche Comté

44 rue de Pontarcher

70000 VESOUL

06 85 05 10 95

Courriel : jcpoinsignon@ffpsc.fr

Championnat Régional Franche Comté

Pêche Mixte R2

Samedi 4 juin et dimanche 5 juin 2022

Canal à Brébotte 90

Convocation

Rendez vous le samedi 4 juin 11h00 à canal à Brébotte / parking vers le pont du canal .

11h45 Tirage au sort

13h00 Contrôle des esches et des amorces

13h50 Amorçage

14h00 Pêche de 14h00 à 17h00

16h55 Il reste 5 minutes

17h00 Fin de la 1^{ère} manche

Pesée à la suite

DIMANCHE 5 juin : 2^{ème} manche

Rendez vous sur place à 7h00 : tirage des colonnes

8h15 Contrôle des esches et des amorces

9h05 Amorçage

9h15 Pêche de 9h15 à 12h15

12h10 Il reste 5 minutes

12h15 Fin de la 2^{ème} manche

3^{ème} manche

13h30 Accès au places

14h00 Contrôle des amorces et des esches

14h50 Amorçage

15h00 Pêche de 15h00 à 18h00

17h50 Il reste 5 minutes

18h00 Fin du championnat

En fonction du déroulement du championnat , ces horaires pourront être modifiés

Palmarès

REGLEMENT

Voici la décision qui a été prise par le comité directeur le 5 mars dernier pour éventuellement pallier à la pénurie de fouillis suite à la guerre en Ukraine.

Championnats nationaux : Il faut voir l'évolution de l'approvisionnement, mais pour le premier championnat (handicapés fin avril) le fouillis sera interdit. Les vers de vase seront autorisés et devront être présentés dans la boîte à vers de vase de la FIPS. Des boîtes seront mises à disposition des organisateurs.

Pour les championnats régionaux une décision locale devra être prise.

Si le fouillis n'est pas disponible pour tout le monde il devra être interdit. On pourra utiliser alors des vers de vase, mais dans la limite de la quantité contenue dans les boîtes à vers de vase de la FIPS.

Pour les comités qui ne disposent pas de ces boîtes, la FFPSed en a acquis mille, et pourra les fournir aux CD organisateurs au prix de 5 euros (au lieu de 10 euros dans le commerce).

Vous serez tenu au courant au plus tard 15 jours avant le championnat ;

Règlement FFPSed au poids

18 pêcheurs (décision AG du CR du 2 mars) 9 pêcheurs restent en CR .

3 manches de 3 heures .

Canne 13 mètres , moulinet autorisé.

Amorce : 12 litres y compris terre

Esches : 1 litre dont ½ fouillis (dans ce 1/2 dans ce ½ de fouillis maxi 0,250 vaseux)

Autre demi maxi ½ de vers de terre et autres esches

CD 25 7 Qualifiés du CD sur CR

CD 70 1 Qualifiés

Décompte effectué en fonction du nombre de PARTICIPANTS

*Si vous ne pouvez participer , merci de m'en informer
rapidement*

Buffet – Buvette

Les deux jours par CD 90